

Thonon, le 20 septembre 2022

Objet : Election des représentants des locataires  
au Conseil d'Administration.

Madame, Monsieur,

Le mercredi 30 novembre 2022 aura lieu l'élection des représentants des locataires au Conseil d'Administration de LEMAN HABITAT à Thonon-les-Bains.

L'article R 421-9 et R 421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le protocole local signé le 28 avril 2022 par la Directrice générale de Léman Habitat et l'ensemble des représentants des organisations de locataires, définissent les modalités de cette élection précisées ci-après :

### **1 . Electeurs**

Sont électeurs :

- Les personnes physiques françaises ou étrangères ou les personnes morales, titulaires d'un contrat de location depuis au moins 6 semaines à la date du scrutin, soit le 19 octobre 2022 et toujours locataires de LEMAN HABITAT à Thonon-les-Bains à la date de l'élection soit le 30 novembre 2022.
- Les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont sans dette à l'égard de l'office six semaines avant la date de l'élection;
- Les sous-locataires qui ont conclu avec l'une des associations ou centres visés aux articles L. 442-8-1 et L. 442-8-4 un contrat de sous-location d'un logement de l'office, au plus tard six semaines avant la date de l'élection; les associations ou centres précités transmettent à l'office la liste de ces sous-locataires au plus tard un mois avant la date de l'élection.

### **2 . Candidats**

Tout candidat doit être titulaire d'un bail d'habitation de l'office auprès duquel il se présente.

Sont éligibles, à l'exclusion des personnes membres du personnel de l'office, les personnes physiques âgées de 18 ans au minimum et ne tombant pas sous le coup des dispositions de l'article L423-12 du CCH qui sont locataires d'un local à usage d'habitation du patrimoine de l'office et peuvent produire soit la quittance correspondant à la période de location précédent l'acte de candidature, soit le reçu de paiement partiel mentionné par la loi 89-462 du 6 juillet 1989, soit la décision de justice octroyant les délais de paiement du loyer et des charges.

Chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature.

### **3 . Composition des listes des candidats**

Les associations œuvrant dans le domaine du logement, affiliées à une organisation nationale telle que définie à l'article L421-9 du CCH présentent des listes de candidats remplissant les conditions visées à l'article 2.

Les listes de candidats constituées de 8 noms, présentées par les associations doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

## **LEMAN-HABITAT**

OPH de THONON agglomération - adresse postale : CS 50027 -74201 THONON LES BAINS CEDEX  
adresse physique : 32, boulevard du Canal - téléphone : 04.50.83.03.03 - télécopie : 04.50.83.03.04  
site internet : [www.leman-habitat.com](http://www.leman-habitat.com) - courriel : [leman-habitat@leman-habitat.com](mailto:leman-habitat@leman-habitat.com)

A ces listes sont jointes une déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat et une déclaration sur l'honneur de non condamnation conformément aux dispositions de l'article L421-12 du CCH.

#### **4 . Dépôt des listes des candidats**

Les listes de candidats devront être adressées ou déposées au siège de Léman Habitat au moins huit semaines avant la date du scrutin, soit avant le mercredi 05 octobre 2022.

#### **5 . Affichage des listes de candidatures**

Les listes de candidats se présentant à l'élection seront distribuées dans les boîtes aux lettres au moins un mois avant la date du scrutin, soit le 29 octobre 2022 au plus tard.

#### **6 . Modalités du scrutin**

L'élection se fait au scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle sans radiation ni panachage. Quatre sièges sont à pourvoir pour une durée de 4 ans.

Comment voter ?

Afin de permettre le vote le plus large, il vous est proposé un double mode de scrutin.

➤ Vote par correspondance

➤ Vote électronique

Léman Habitat s'engage à appliquer la recommandation 2019-053 que la CNIL a adoptée le 25 avril 2019 sur la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique.

En particulier, cette recommandation détermine des objectifs de sécurité à atteindre proportionnés au niveau de risque du scrutin.

#### **7 . Matériel de vote**

Au plus tard le mercredi 15 novembre 2022, vous recevrez le matériel de vote qui comprend :

- Une note précisant les conditions et les modalités du vote,
- Un matériel de vote préservant l'anonymat du vote, conformément aux préconisations de la CNIL : (professions de foi, enveloppe T, bulletins de vote...) en cas de vote par correspondance
- Les codes d'accès et mot de passe personnel pour la connexion au site Internet dédié à cet effet en cas de vote électronique.

#### **8 . Dépouillement**

Le dépouillement aura lieu après clôture du vote le mercredi 30 novembre 2022 au matin, au siège de Léman Habitat, 32 bd du Canal à Thonon-les-Bains, sous l'autorité du Bureau désigné pour ces élections, comprenant le Vice-Président de LEMAN HABITAT, la Directrice Générale, en présence d'un représentant de chaque liste de candidats.

Les résultats seront affichés dans les immeubles mais également notifiés sur le site internet de Léman Habitat [www.leman-habitat.com](http://www.leman-habitat.com) à partir du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Les Services de LEMAN HABITAT, siège et Agences, se tiennent naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire ou précision concernant cette élection, et notamment les modalités du vote.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La Directrice de Léman Habitat  
**Léman  
Habitat**  
Isabelle GAUTRON-  
34200 -

